



LE COSMOPÔLE

4, rue de Saint Aubin
5020 DUCEY-LES-CHÉRIS

Espace d'Accueil et d'Animation

Centre de Loisirs

L'ASTROMÔMES



LIVRET D'ACCUEIL DES FAMILLES

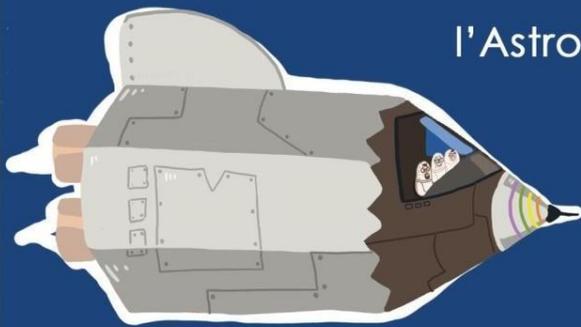
Année 2025

L'HISTORIQUE

Dans une galaxie lointaine,
il y a fort fort longtemps, en 1978,
naquit le vaisseau-mère :
MUSIQUE EXPÉRIENCE.



En 2005, le centre de loisirs
l'Astromômes rejoint l'association
Musique Expérience.



LE PROJET PÉDAGOGIQUE EN QUELQUES MOTS

Au centre de Loisirs, nous tenons compte du fait que les enfants doivent vivre à leur rythme en toute sécurité; ils sont en vacances ou en repos.

Ils sont acteurs de leurs loisirs. Nous favorisons le vivre ensemble, la prise d'autonomie et la créativité.

Ils peuvent :

- Découvrir et expérimenter des activités.
- Construire des projets.
- Jouer entre copains et copines.

Le centre de loisirs est un lieu d'éducation à part entière.

Le projet pédagogique est disponible dans son intégralité auprès de l'équipe de direction.

L'ORGANISATION DES TRANCHES D'ÂGES

En 2021, l'Astromômes accueille les enfants selon leur classe par capsule :

- **NEPTUNE** (Petite Section - Moyenne Section)
- **GALILÉO** (Grande Section - CP)
- **PHOENIX** (CE1 - CE2 - CM1)



NEPTUNE



GALILÉO



PHOENIX

LES ESPACES A JOUER :

Dans chaque capsule se trouvent une zone calme et une zone sonore.
Dans chacune des zones, les enfants ont accès à des jeux tels que ;



- Lire
- Faire des puzzles
- Dessiner
- Colorier
- Bricoler



- Faire des jeux de construction
- Jouer et imaginer qu'on est des grands
- Jouer à des jeux de société



Au Verger
derrière l'église



En Planète Brico
au rez-de-chaussée



Au bois d'Ardennes
à la sortie de
DUCEY-LES-CHÉRIS



A la bibliothèque et au Château
au centre ville de DUCEY-LES-CHÉRIS

LE PROJET D'ANIMATION

LES PROJETS D'ACTIVITÉS

Les projets pour découvrir le monde :

Une aventure à chaque période de vacances avec pour objectif l'ouverture culturelle et artistique.



Les activités sont pensées et menées par l'équipe d'animation. Une sortie par semaine est prévue, en lien avec le projet.



Les propositions d'enfants :

Les enfants proposent des activités et l'équipe d'animation les met en place en fonction des moyens à disposition.

Les projets d'enfants :

Un ou plusieurs enfants ont une idée ou un projet. L'animateur les accompagne dans leur démarche.



Les photos du centre sont disponibles sur le groupe privé Facebook et les gazettes.



L'Astromômes

LES PROJETS DE VIE QUOTIDIENNE

Une journée au centre de loisirs c'est :

- 1h30 d'accueil
- 7h30 de vie quotidienne
- 4h d'activités



LE TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN

La réunion des enfants du matin

Les activités

LE REPAS DU MIDI

Le temps calme ou la sieste

la réunion des enfants de l'après-midi

Les activités

Le goûter

LE TEMPS D'ACCUEIL DU SOIR

18h30

L'accueil de loisirs est ouvert de :

- 7h à 9h30,
- 11h30 à 12h30,
- 13h15 à 14h30
- 17h à 18h30.

En dehors de ces horaires, pour la sécurité des enfants, les portes du centre sont fermées.

Tous les temps de vie quotidienne sont pensés pour favoriser l'autonomie et la participation des enfants en respectant leur rythme.



Le Satellite accueille des jeunes du CM2 à la 5ème pendant les vacances scolaires et les mercredis.

C'est une passerelle entre le centre de loisirs et la Comète, projet pour la jeunesse.

C'est aussi un lieu pour grandir, s'épanouir, créer et vivre des projets !

Les activités sont diverses et variées :

Ateliers multimédias, interventions cirque, musique et théâtre, ateliers nature, spectacles, grands jeux, mini-stages, mini-séjours...

Au quotidien, l'équipe d'animation accompagne les groupes de jeunes dans l'élaboration de leurs projets. Par exemple :

- Création d'une cabane dans les arbres
- Préparation d'un séjour à vélo
- Une course d'orientation dans un jardin public



REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS DU SECTEUR DE DUCEY

Le cadre légal et les locaux

Le centre de loisirs est implanté à Ducey-Les-Chéris au sein du Cosmopôle, 4 rue de Saint Aubin.

L'organisateur du centre de loisirs est l'association Musique Expérience.

Le centre de loisirs bénéficie d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cet agrément définit un nombre de places pour les moins de 6 ans selon la possibilité d'accueil des locaux et le nombre d'encadrants déclarés.

Un avis est aussi donné par les services de :

- La direction de la protection des populations
- La Protection Maternelle Infantile : la P.M.I
- La Direction des Services Vétérinaires : la D.S.V

Le centre de loisirs l'Astromômes est divisé en quatre espaces :

- La capsule NEPTUNE pour les petites et moyennes sections.
- La capsule GALILÉO pour les grandes sections et les CP.
- La capsule PHOENIX pour les CE1, CE2 et CM1
- Le Satellite pour les CM2, 6^{ème} et 5^{ème}.

Les périodes d'ouvertures

Les jours d'ouverture ont été définis en accord avec la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Le centre de loisirs fonctionne durant les :

- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
- Vacances d'automne
- Les mercredis

Le centre de loisirs est fermé les week-ends, les jours fériés, aux vacances de Noël et le vendredi du pont de l'Ascension.

Les conditions d'accueil d'un enfant de moins de 3 ans.

Nous avons la possibilité d'accueillir les enfants de moins de 3 ans selon les critères suivants :

- 1. Votre enfant doit fêter ses trois ans dans les trois mois à venir.
- 2. L'acquisition de la continence doit être effective pendant la journée (hors sieste)
- 3. L'enfant doit être scolarisé.
- 4. La durée de la présence doit être réduite au strict nécessaire.

Une période d'adaptation sera proposée par la direction. À la suite de cette période d'adaptation, une organisation sera proposée à la famille.

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au point d'accueil de l'équipe d'animation de leur tranche d'âge afin d'enregistrer la présence de l'enfant et donner si besoin à l'animateur des informations concernant l'enfant.

Les horaires

L'ouverture du centre de loisirs à 7h00 peut être remis en cause si les effectifs sur la tranche horaire 7h00 – 7h30 n'étaient pas suffisants. Les horaires du mois d'août sont adaptés en passant de 7h00 à 7h30. Les dates concernées par ce changement d'horaires sont communiquées au moment de l'inscription estivale.

Le centre de loisirs ferme à 18h30. Si le directeur n'arrive à joindre personne pour récupérer l'enfant, après une heure de recherches sans résultats, il serait dans l'obligation de contacter la gendarmerie pour qu'elle vienne prendre en charge l'enfant.

Ces horaires doivent être impérativement respectés pour le bon déroulement de la vie quotidienne et des activités.

Pour les sorties, les horaires sont communiqués dans la lettre aux parents affichée sur le panneau d'affichage de chaque tranche d'âge en début de séjour, et à chaque début de cycle pour les mercredis.

Les retards

Le centre de loisirs est un accueil collectif. Être ponctuel est synonyme de respect pour les autres usagers et l'équipe du centre de loisirs. Si des retards sont constatés, la famille reçoit un avertissement écrit.

Si après, cet avertissement, les retards se répètent, la famille n'est plus prioritaire concernant ses inscriptions pour une durée de 2 mois.

Pour rappel, l'accueil du matin se termine à 9h30. L'accueil du soir se termine à 18h30.

Pour les journées exceptionnelles, les horaires sont indiqués dans la lettre aux parents.

Les conditions de l'accueil de l'enfant

Il est possible de participer aux activités à la demi-journée avec ou sans repas.

Dans le cadre d'une politique de fidélisation des familles, les places agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sont proposés prioritairement aux familles qui mettent leur enfant depuis au moins une période d'une année minimum au centre de loisirs. Lors de l'inscription des frères et sœurs, les fratries restent prioritaires.

Si le nombre d'inscriptions de ces familles dépassait notre capacité d'accueil, voici les critères d'accès à l'accueil prioritaire au centre de loisirs :

- Mes paiements de facture sont à jour au moment de l'inscription sur le séjour.
- Vous habitez sur les communes du secteur de DUCEY-LES-CHÉRIS.
- Les enfants fréquentent une des écoles des communes du secteur de DUCEY-LES-CHÉRIS.
- Le parent travaille (si famille monoparentale) ou les parents travaillent tous les deux.

Les communes du secteur :

Ducey-Les-Chéris ; Crollon ; Marcilly ; Le Mesnil-Ozenne . Juilley ; Poilley ; Précey ; Céaux ; Courtils ; Saint-Quentin-Sur-Le-Homme ; Pontaubault.

Cinq semaines environ avant chaque période de vacances ou cycle de mercredis, le secrétariat du centre de loisirs met à disposition sur l'espace famille une grille d'inscription à rendre avant une date et une heure limite dans le délai fixé. Les grilles d'inscription arrivées après cette échéance sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Après la date butoir, les inscriptions des nouvelles familles sont prises en compte selon le nombre de places restantes. Il peut arriver que les enfants soient sur liste d'attente.

Dans ce cas, les familles seront rappelées si des places se libèrent.

Le dossier d'inscription d'un enfant

Il comprend :

- La fiche enfant et la fiche sanitaire
- Les documents attestant l'attribution d'aides (C.A.F. , M.S.A, ...)
- La photocopie du carnet de santé, partie vaccinations
- L'autorisation du droit à l'image

Toute modification de situation (changement d'adresse, de numéros de téléphone...) doit être signalées dans les plus brefs délais au directeur du centre de loisirs. Il est capital d'avoir les coordonnées des responsables légaux à jour en cas de souci.

Pour les familles qui viennent régulièrement, le dossier d'inscription de l'accueil de loisirs est à remettre à jour chaque année avant l'été à l'accueil du Cosmopôle.

Pour les nouvelles familles, un entretien avec un des directeurs du centre de loisirs est obligatoire.

Toutes les informations contenues dans le dossier d'inscription restent confidentielles.

Le paiement des frais de séjour

Le règlement de la participation au centre de loisirs s'effectue par période échue.

Une facture est envoyée au domicile des responsables légaux de l'enfant. Au bout de trois relances, un courrier recommandé est envoyé par le service comptable de l'association.

Sans réponse à cette dernière relance, le dossier est transféré à l'huissier.

Le règlement peut être effectué par chèque bancaire libellé à l'ordre de Musique Expérience.

Les chèques CESU, ANCV de l'année en cours sont acceptés pour règlement avant la date limite d'utilisation indiquée sur vos chèques.

Il n'y a pas de remboursement ou bien d'avoir sur un règlement CESU ou ANCV.

Les virements bancaires sont à privilégier en précisant le numéro de la facture, le nom et la période concernée.

Les règlements en espèces devront être déposés directement au Cosmopôle, 4 Rue de Saint Aubin 50220 DUCEY-LES-CHÉRIS.

Si la somme reste impayée, le ou les enfant(s) seront refusés au centre et ne recevront pas de grille d'inscription.

Ils pourront être de nouveau accueillis après paiement complet de la somme due.

Afin de prétendre aux aides (C.A.F. , M.S.A. ...) les familles doivent transmettre au directeur du centre, les documents donnant droit à des réductions sur les tarifs de base.

Le financement et les tarifs du centre de loisirs

Le centre de loisirs est géré par l'association Musique Expérience.

L'association conventionne avec la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie afin d'obtenir une subvention pour la mise en place du centre de loisirs l'Astromômes.

La C.A.F. et la M.S.A sont aussi des partenaires financeurs.

Une journée au centre de loisirs avec repas compris coûte environ 45 euros à l'association.

La C.A.M.S.M.N et la C.A.F. prennent en charge entre 80 et 85% de ces 45 euros selon le quotient familial de la famille. Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille.

Il reste donc en moyenne à charge de la famille entre 10 euros et 4 euros pour une journée au centre de loisirs de leur enfant comprenant un accueil de 11.5 heures avec le repas, et toutes les activités proposées par le centre (sorties, projets, interventions, spectacles, ...)

Les tarifs ont été élaborés dans le cadre du partenariat avec la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie. L'adhésion familiale à l'association Musique Expérience est de 20€ du 01 janvier au 31/12 de l'année en cours.

Les conditions d'annulation des journées.

Toute semaine ou jour réservé sera facturé aux familles, sauf :

Si vous prévenez le centre par courriel au minimum :

- 7 jours avant (exemple, nous sommes le 1^{er} août le 7 août pourra alors ne pas être facturé)
- Si votre enfant est malade.
- Si vous vivez une situation de force majeure qui vous empêche d'amener votre enfant au centre.
- Si un autre enfant est sur liste d'attente prenait la place de votre enfant.
- Si la famille fournit un justificatif d'activité partielle ou de licenciement.

Attention si la famille ne prévient pas le centre, la journée sera facturée.

Récupération des enfants

Il est demandé aux parents de signer une décharge de responsabilité (indispensable) si leur(s) enfant(s) est (sont) confié(s) à une tierce personne à la sortie du centre. Ce document est disponible au centre. Une carte d'identité pourra être demandée à la tierce personne.

Une délégation écrite doit être faite par un des responsables légaux.

Pour reprendre exceptionnellement son enfant au cours de la journée, il faut le signaler au directeur le matin, ou téléphoner dans la journée au centre de loisirs.

Il est interdit de laisser partir seul un enfant de moins de 9 ans. Si vous ne pouvez pas venir le chercher, une tierce personne munie d'une autorisation datée et signée et de sa pièce d'identité peut venir récupérer l'enfant. Un enfant de plus de 9 ans peut quitter seul le centre sous réserve de l'accord écrit du (des) responsable(s) légal (aux) précisant l'heure de sortie.

À partir de 13 ans, les frères et sœurs peuvent récupérer leurs cadets par délégation parentale.

Les activités du centre

L'équipe d'animation travaille à partir d'un projet pédagogique. Ce projet présente les objectifs du centre de loisirs et l'intérêt des activités que nous mettons en place ainsi que la description de la vie quotidienne.

Les sorties

Une activité exceptionnelle : plage, concert, parc, ferme ... avec un transport et/ou un prestataire.

Elles sont communiquées à l'avance. Tous les enfants présents au centre le jour de la sortie partent en sortie.

Aucun surcoût n'est demandé.

L'inscription est obligatoire à la journée complète.

Les journées buissonnières ou spectaculaires

Un temps collectif organisé par l'équipe avec un projet à la journée complète.

Les horaires sont communiqués sur les lettres aux parents.

L'inscription est obligatoire à la journée.

De plus, pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants lors du départ, il est demandé :

- D'être ponctuel
- D'avertir rapidement par téléphone le directeur du centre en cas de désistement de dernière minute.
- De respecter les différentes recommandations (tenue adaptée, pique-nique, ...)

Les repas

Pendant les vacances, les repas sont préparés et déposés au centre de loisirs. Les commerces de DUCEY sont privilégiés.

Il faut fournir un pique-nique :

- Lors du premier jour de chaque période de petites vacances et d'été.
- Lors des sorties à la journée.
- Lors des journées buissonnières ou spectaculaires.

Les mercredis, l'équipe des cuisines du collège assure la restauration par convention avec le conseil Départemental de la Manche.

Les enfants ayant des recommandations alimentaires spécifiques doivent prévenir le directeur du centre de loisirs.

En cas d'allergies, une préconisation du médecin allergologue doit être jointe à la demande d'inscription et un protocole doit être établie entre le médecin, la famille et le centre de loisirs.

Afin de garantir le bon déroulement du temps de repas et afin que chaque enfant découvre différentes saveurs, nous mettons en place les consignes suivantes :

- En capsule Neptune et Galiléo
Je goûte l'entrée, je mange la moitié du plat principal, et je choisis si oui ou non je souhaite un dessert. Il faudra pouvoir manger au moins la moitié de son dessert.
- En capsule Phoenix et au Satellite
Je mange la moitié de l'entrée, la moitié du plat et je choisis si oui ou non je souhaite un dessert. Il faudra pouvoir manger la moitié de son dessert.

Les animateurs montrent bien sûr l'exemple.

Si les enfants sont dans l'impossibilité de manger ce qu'ils leur aient proposés, le centre de loisirs se réserve le droit de demander à ce que le(s) parent(s) amène(nt) un repas pour l'enfant afin qu'il ne soit pas à jeun l'après-midi.

L'encas et le goûter

Le centre fournit un encas le matin destiné aux enfants qui sont arrivés avant 8h30. Il est composé soit d'un fruit, soit d'un yaourt et d'un verre d'eau.

Attention, la collation du matin n'est pas un petit déjeuner.

Le goûter est fourni par les familles.

Sur la composition du goûter, il est demandé une gourde d'eau.

Il est recommandé de ne mettre ni bonbon, ni gâteaux apéritifs, ni soda dans le goûter fourni à votre enfant.

Le nettoyage des locaux lié aux activités du centre est effectué quotidiennement par un personnel de service.

L'encadrement

Dans le respect de la réglementation est pour répondre aux besoins liés à la capacité d'accueil, l'équipe d'animation est composée de personnels qualifiés et brevetés.

L'équipe permanente du centre de loisirs est composée de professionnels. Cette équipe est complétée par un réseau d'animateurs volontaires titulaires du B.A.F.A ou stagiaire B.A.F.A

Pour des raisons pédagogiques et de qualité d'accueil, le taux d'encadrement est le suivant :

- Un animateur pour 6 enfants dans la capsule NEPTUNE
- Un animateur pour 8 enfants dans la capsule GALILÉO
- Un animateur pour 12 enfants dans la capsule PHOENIX

Ce taux d'encadrement est réglementaire est imposé par le ministre de l'éducation.

Il arrive que le centre accueille des jeunes en stage découverte.

La santé et l'hygiène

Les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de maladie contagieuses.

À cet effet, les parents doivent signer l'autorisation médicale figurant sur la fiche sanitaire (fiche dans le dossier d'inscription)

Si l'enfant est malade et qu'un traitement doit être administré, il est impératif que l'équipe pédagogique possède une copie de l'ordonnance. Le nom de l'enfant doit être noté sur la boîte du médicament qui est remis à l'animateur responsable du groupe ou au directeur. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

Le directeur de l'accueil de loisirs se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions d'hygiène suffisantes (traitement des poux, ..) ou étant trop souffrant.

Les parents d'enfants porteurs de handicap doivent remplir un protocole d'accompagnement individualisé et rencontrer un des directeurs.

Les parents d'enfants ayant des soucis de santé importants doivent remplir un protocole d'accompagnement personnalisé.

En cas de problème de santé survenu sur le centre, le personnel, non autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents, puis le médecin.

Les assurances

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du centre de loisirs. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

En conséquence, les familles doivent souscrire une assurance garantissant d'une part les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part les dommages qu'il pourrait subir (individuelle accidents corporels)

Les règles collectives et les sanctions

Chaque groupe est régi par des règles qui permettent de bien vivre ensemble. Les règles du centre sont écrites avec les enfants et sont accessibles sous formes d'affiches, de photos et de livres. Les animateurs font respecter ces règles en expliquant aux enfants lors des temps de réunion. Les temps d'accueil permettent d'échanger sur la journée et le comportement de l'enfant avec les parents.

Nous avons instauré plusieurs sanctions si les règles étaient transgressées :

La règle est transgressée une première fois : l'animateur explique à l'enfant pourquoi il ne doit pas transgresser cette règle, il donne du sens à la règle.

La règle est transgressée une deuxième fois : l'animateur prévient l'enfant qu'il risque d'être mis à l'écart du groupe s'il continue à ne pas respecter les règles de celui-ci.

La règle est transgressée une troisième fois : l'enfant va s'asseoir sur une chaise à l'écart du groupe car il ne respecte pas la règle collective. L'animateur le laisse sur la chaise le temps que l'enfant se calme puis va le voir et échange avec lui pour vérifier qu'il a bien compris pourquoi il était sanctionné. Il lève ensuite la sanction.

Si l'enfant est violent physiquement, verbalement, s'il présente un danger pour lui-même et les autres et que les sanctions citées plus haut n'ont plus d'emprise sur lui, un avertissement «écrit est adressé au(x) parent(s)

Les informations diverses

La sieste : pour les enfants de la capsule NEPTUNE, vous pouvez informer l'équipe au début de la journée de centre si la sieste est recommandée.

Les activités nautiques : pour participer à ce type d'activités (canoë, kayak, ...) Une attestation de test d'aisance aquatique est à faire compléter par le maître-nageur. Celle-ci est dispo via l'équipe de piscine.

Les vêtements

Un grand nombre d'activités manuelles sont pratiquées avec des peintures et des encres qui se nettoie facilement lorsqu'elles sont fraîches et beaucoup plus difficilement lorsqu'elles ont séché. Aussi, il est recommandé de porter des vêtements usagés (vieux manteaux, jogging ..) et de prévoir une casquette ou un chapeau lorsque les enfants viennent au centre. Merci d'éviter les sandalettes, les tongs et les petites chaussures de toiles (surtout lors des sorties).

Les enfants sont également amenés à se salir du fait des activités ou du lieu dont il profitent comme le Verger Rêvé.

Chaque année, des vêtements oubliés ou égarés sont mis de côté. Ils sont à réclamer à la direction. Après 1 an, les vêtements seront donnés à une association caritative.

Merci de marquer les vêtements, le sac à dos, la gourde, la glacière, le doudou avec les initiales de votre enfant.

Il est interdit aux enfants de venir au centre avec des objets personnels (console portative, jouets, cartes à jouer ...), source de disputes bien souvent (jouet cassé ou perdu)

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tout objet dangereux (canif, coupe-papier ...) est interdit.

Téléphones portables : ils sont tolérés sur le Satellite, leur utilisation est restreinte.

Mis à jour le 31 janvier 2025.

LES HORAIRES :

LES VACANCES	LES MERCREDIS
OUVERTURE DE 7H00 à 18H30	OUVERTURE DE 7H00 à 18H30
<p>Avec accueil échelonné, le matin :</p> <p>Entre 7h00 à 09H30</p> <p>LES TROIS PREMIERES SEMAINES D'AOUT DE : 7H30 à 9H30</p> <p>Pour une arrivée, ou un départ avant le repas : De 11h30 à 12h30</p> <p>Pour une arrivée ou un départ après le repas : De 13h15 à 14h30</p> <p>Le soir :</p> <p>Entre 17h00 et 18h30</p>	<p>Avec accueil échelonné, le matin :</p> <p>Entre 7h00 à 09H30</p> <p>Pour une arrivée, ou un départ avant le repas : De 11h30 à 12h30</p> <p>Pour une arrivée ou un départ après le repas : De 13h15 à 14h30</p> <p>Le soir :</p> <p>Entre 17h00 et 18h30</p>

Le Cosmopôle 4 Rue Saint Aubin 50220 DUCEY-LES-CHÉRIS

Tél. : 02.33.60.48.34

Mail : lecosmopole@musique-experience.net

Site : <https://www.musique-experience.net>

Nos partenaires :

